

Expérimentation des SAR – Premières orientations en matière de déploiement du contrôle interne.

L'expérimentation des services d'appui au réseau (SAR) nécessite d'examiner avec rigueur le dispositif de contrôle interne adapté à une telle organisation. L'analyse développée à ce stade est amenée à être enrichie au fil des bilans issus des expérimentations en cours.

Les premiers retours de l'expérimentation montrent que les SAR peuvent intervenir sur un périmètre d'activité variable. Le dispositif de contrôle interne doit tenir compte de la diversité des modes d'intervention :

- si le recours au SAR est un mode de soutien « ponctuel », le dispositif de contrôle interne s'appuie principalement sur celui déjà existant dans le poste comptable et mis en œuvre en cas de recours à l'équipe de renfort ;
- en revanche, si des transferts plus pérennes venaient à être réalisés, il pourra être nécessaire de renforcer le dispositif de contrôle interne.

A ce stade, deux axes principaux ressortent de l'analyse en cours.

1. Le dispositif de contrôle interne doit permettre au chef de poste comptable « délégant » de bénéficier de garanties au titre de ses activités transférées au SAR.

Le SAR a pour objectif d'apporter une aide aux trésoreries du secteur local en réalisant à distance, des activités pour le compte d'un comptable public. Les activités transférées au SAR permettent au chef de poste comptable de recentrer ses activités en faveur du renforcement de son partenariat avec ses ordonnateurs locaux.

L'exercice des activités transférées au SAR s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article 16 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique qui dispose : « *Les comptables publics peuvent désigner des mandataires ayant qualité pour agir en leur nom et sous leur responsabilité* ». Le chef de poste comptable reste en conséquence personnellement et pécuniairement responsable de l'activité réalisée pour son compte.

Les modalités de transfert et d'exercice de ces missions par le SAR doivent être clairement définies afin d'apporter au comptable, qui reste responsable de ces activités transférées, des garanties sur :

- la réalité et l'exhaustivité de leur réalisation par le SAR (les activités transférées sont-elles effectivement réalisées par le SAR ?) ;
- la sécurisation de leur réalisation par le SAR (les activités transférées sont-elles correctement réalisées par le SAR ?) .

La satisfaction de ces prérequis constitue l'enjeu majeur du dispositif de contrôle interne en environnement « SAR ».

Le chef de poste dispose en premier lieu des fonctionnalités offertes par l'application Hélios sur l'ensemble de son périmètre de responsabilité. Ainsi, il pourra vérifier, de façon contemporaine s'il le souhaite, la réalité des opérations effectuées par le SAR (par exemple en s'assurant que les flux de mandat à viser en bannette sont bien traités par le SAR).

Un premier travail exploratoire conduit également à proposer de compléter les outils mis à sa disposition afin de lui garantir que les opérations exécutées par le SAR sont effectivement et correctement traitées. Ainsi, il est envisagé de décliner une approche par type d'activité pour permettre :

- la définition et la mise en œuvre d'outils de reporting du SAR à destination du comptable permettant d'apprécier la prise en compte de l'activité transférée ;
- lorsque cela est nécessaire, une identification et une mesure de la maîtrise des risques déclinées par nature d'activité transférée au SAR (contrôles de supervision, par exemple dans le domaine de la dépense où un contrôle de la qualité du visa réalisé par le SAR pourra être mis en œuvre périodiquement).

Les travaux sont en cours sur le domaine de la dépense. Ils feront l'objet d'un échange avec certains expérimentateurs (via la mission nationale d'appui aux organisations innovantes - MNAOI) afin d'apprécier leur pertinence et leur adéquation aux besoins des comptables.

2- Le renforcement du dispositif de contrôle interne permettra de sécuriser la réalisation des missions déléguées.

L'identification et le traitement des risques inhérents à la réalisation des missions en organisation SAR est une orientation clé de l'analyse menée. La démarche de maîtrise des risques d'ores et déjà intégrée dans l'expérimentation des SAR repose sur 3 piliers¹ sur lesquels il convient de s'appuyer.

Ainsi, en termes de *documentation*, les SAR disposent d'une boîte à outils complète dédiée qui vient compléter la documentation métiers déjà existante.

La *traçabilité* des opérations et des acteurs est également assurée en organisation SAR. Ainsi, la boîte à outils insiste d'ores et déjà sur les problématiques d'habilitation et de gestion des groupes utilisateur. Par ailleurs, une évolution Hélios a permis d'éviter que le SAR utilise le profil « comptable »² en créant une habilitation dédiée au paramétrage³. Enfin, la dématérialisation des pièces justificatives et la gestion des flux papier résiduels sont le vecteur essentiel de la bonne traçabilité des opérations traitées par le SAR.

Le pilier *organisation* reste l'axe majeur de la maîtrise des risques en organisation SAR. L'organisation retenue doit permettre de s'assurer que la mission est prise en charge par un agent formé et que la suppléance est, idéalement, organisée dans le respect de la séparation des tâches. En cible il est envisagé que les contrôles de supervision soient mis en œuvre principalement par le SAR (sauf souhait contraire des comptables) et qu'un reporting soit assuré auprès des chefs de poste « déléguant ».

Sur ce point, les premiers travaux menés reposent d'abord sur une mutualisation de l'existant (transmission à la MNAOI de fiches de formalisation de contrôles de supervision élaborées par des directions locales et enregistrées dans AGIR, identification des Référentiels de Contrôle Interne RCI publiés...). Dans un second temps, la mise à disposition d'un support de contrôle et de reporting sur le domaine de la dépense (cf. supra) sera testé.

Il est également envisagé de compléter le modèle de convention afin d'intégrer les aspects liés au contrôle interne.

En conclusion, il convient de rappeler que la démarche mise en œuvre est évolutive. Ainsi, l'analyse ultérieure des processus et des retours d'expérimentation permettra, le cas échéant, d'identifier et de traiter des zones de fragilité signalées.

1 Documentation, traçabilité, organisation

2 Profil sensible permettant le paramétrage mais également la saisie de toutes opérations comptables dans Hélios, en dépense comme en recette

3 profil "Expert paramétrage local" – disponible depuis le 01/02/2017